



Fédération française de cyclotourisme

CAHIER DES CHARGES

*Concentrations nationales
à label*

I - Préambule, orientation politique, philosophie

La Commission GRANDES MANIFESTATIONS n'a pas vocation à organiser une quelconque manifestation. Elle étudie les dossiers, centralise les propositions et les soumet au comité directeur pour décision.

Rappel : Le cyclotourisme est une activité de loisirs et de liberté pour tous favorisant une philosophie de pratique alliant le physique, la culture et la découverte. Il est un facteur d'intégration, de santé et de cohésion sociale pour tous les pratiquants.

Objectifs : Promouvoir la région d'accueil en montrant les richesses patrimoniales, culturelles, gastronomiques.

Les concentrations nationales doivent être une façon agréable de découvrir des territoires en les respectant.

L'organisation doit être simple, souple, efficace et la plus discrète possible malgré l'ampleur de l'événement. Chaque manifestation est, à ce titre, une **VITRINE DU CYCLOTOURISME EN FRANCE**.

II - Attribution du label et conditions

Les structures intéressées prennent connaissance du cahier des charges disponible sur l'espace fédéral – ou en s'adressant directement au membre du comité directeur en charge des grandes manifestations.

La demande d'attribution du label doit parvenir au moins 2 ans avant la date prévue de l'organisation.

Celui-ci sera attribué en tenant compte du respect strict du cahier des charges.

III - Cahier des charges

I - Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- La date, le lieu, l'emplacement de la concentration, les accès parkings voitures avec carte détaillée.
- La présentation de la ville ou du village, géographique, historique, économique, les traditions, de manière à faire ressortir l'intérêt touristique de la manifestation (prise en compte d'un site BPF, des visites possibles par exemple). Il sera joint une proposition des différents parcours sur supports IGN (même si tout n'est pas finalisé).
- Présentation du club organisateur, du nombre de bénévoles et des moyens mis en œuvre.
- Attestation d'assurance obligatoire dans le cas où les organisateurs ne seraient pas couverts par le contrat collectif fédéral, ou fournir une attestation complémentaire ALLIANZ en cas d'utilisation d'infrastructures, et souscription de l'assurance option B pour couverture des non licenciés lors de l'organisation.
- Etablissement d'un projet de budget présentant les recettes et les dépenses.
- Un exemplaire signé de la charte des organisations et de la charte sur la publicité, comme témoignage que les organisateurs s'engagent à les respecter.
- A noter que l'organisation peut être prise en charge par un ou plusieurs clubs et associations.
- L'avis motivé du Président du comité départemental et du Président de ligue.
- L'accord écrit de la municipalité.

II - L'accueil

Les organisateurs veilleront à assurer

- Un fléchage de la permanence permettant une approche simple par les véhicules des participants lors de leur arrivée
- Un fléchage discret mais efficace sur les parcours sans oublier de mentionner les sites remarquables.
- Une mise en valeur de la FFCT à la permanence et sur les parcours (banderoles, affiches, plaquettes, etc...).
- Il faut également veiller à ce que la salle de permanence soit suffisamment vaste et prévoir un lieu de repli en cas de mauvais temps, notamment sur les lieux d'accueil situés sur les parcours (préau d'école, gymnase, halles, salle des fêtes, grandes tentes).

III - Formalités

- Déclaration aux services préfectoraux concernés à effectuer entre 2 à 3 mois à l'avance.
- 1 an à l'avance élaboration des demandes de subventions (Mairie, Conseil Général, Conseil Régional, Jeunesse et Sports, etc...).

IV - Sécurité

Il est obligatoire de se conformer à la réglementation légale et au règlement type fédéral des organisations.

Mentionner le n° de téléphone des secours sur toutes les cartes de route et dans tous les points de rencontre et de convivialité.

Sur les parcours, mettre en place des affiches fédérales de sécurité pour signaler si besoin aux cyclotouristes les points à franchir avec prudence et aux automobilistes la présence de cyclotouristes.

Les points de rencontre et de convivialité seront choisis de manière à éviter de gêner la circulation ; ils seront installés à droite du sens de circulation des cyclotouristes en évitant les sommets de côte et les intersections. Avant de valider le choix des emplacements, obtenir l'autorisation des propriétaires.

Mettre sur les points d'accueil et de rencontre le nécessaire pour les premiers secours y compris un défibrillateur (trousses et personnes aptes à donner les premiers soins).

V - Hébergement

- Diffusion par les Offices de tourisme locaux, des hôtels, des chambres disponibles, des dortoirs, des gîtes d'étapes, d'auberges de jeunesse, de campings, d'aires de camping-cars, de locations occasionnelles.
- Prévoir l'accueil des jeunes enfants.

VI - Modalités

- Ouverture de la manifestation aux adhérents FFCT, ainsi qu'aux non licenciés FFCT à titre promotionnel. Sur tous les tarifs d'inscription une réduction d'au moins 6 Euros est accordée sur présentation de la licence F.F.C.T.
- Conditions avantageuses pour les familles et les jeunes FFCT :
 - 1/2 tarif pour les conjoints,
 - gratuité recommandée pour les - 18 ans.
- Les jeunes de moins de 18 ans non accompagnés doivent posséder une autorisation écrite du représentant légal.

VII - Parcours

Les parcours proposés doivent être établis avec le souci prioritaire de la sécurité des participants. Ils doivent intégrer les jeunes et leurs familles : distance limitée (30 à 40 km), regroupement avec de plus grands parcours pour le pique-nique.

Il est préférable de donner la priorité au tourisme (temps pour d'éventuelles visites) et non au kilométrage. Une distance de 130 km maximum pour les plus grands parcours semble raisonnable. Les sites remarquables sont à indiquer sur la feuille de route.

Si un site BPF est traversé, il est bon de prévoir un cachet souvenir spécifique (demander au Syndicat d'Initiative).

Afin d'inciter les participants à mieux découvrir les sites proposés, prévoir un tarif préférentiel (groupe) pour les visites de musée, château ou autre.

Selon les moyens humains de l'organisation, de petits parcours accompagnés (cyclo-découvertes) doivent être proposés.

VIII - Stands officiels

- Stand fédéral, mettant en valeur et assurant la diffusion des produits fédéraux.
- Associations diverses, (par exemple FFRP si partenaire pour randonnée pédestre).
- Informations touristiques.
- Produits régionaux ou autres.
- Présence possible d'un vélociste susceptible d'assurer les dépannages - ou à défaut adresse d'un vélociste voisin.

IX - Communication / médias

- L'organisateur se reportera au «document de référence» pour la réalisation des outils de communication. Les épreuves devront être adressées au siège pour validation, avant fabrication. Les institutions et organismes concernés recevront une plaquette institutionnelle de la FFCT. Sous réserve de respecter le cahier des charges, une aide pourra être attribuée par la fédération pour la promotion de la manifestation ou la réalisation de documents.
- Tous les médias régionaux (presse-TV-radio) devront être sollicités et des rapports devront être établis.
 - Ces rapports concernent :
 - La pré-information de la manifestation.
 - Les informations pratiques sur la manifestation.
 - Le compte-rendu écrit et photos de l'événement.
 - Une négociation avec un journal peut permettre l'édition d'un supplément gratuit.
 - Un bilan média sera adressé à la Fédération sous forme d'un dossier reprenant l'ensemble des articles et interventions.
 - A l'issue de la manifestation, les organisateurs adresseront également à la fédération les documents (texte et photos) destinés à la revue fédérale « Cyclotourisme ».

LES BENEVOLES – LA LEGISLATION – LA FISCALITE

- Mise en place d'un règlement intérieur pour la manifestation concernant le rôle des bénévoles
- Une liste nominative des bénévoles doit être établie ainsi que leurs coordonnées.
- L'organisateur doit respecter la législation en matière d'assurance.

X Bilan de la manifestation

Un bilan financier et un bilan détaillé (participation à la journée et au week-end complet à différencier) concernant la participation doivent être établis et diffusés, au plus tard un mois après la manifestation au comité départemental, à la ligue et à la commission Grandes Manifestations.

Différencier les participants route et VTT.

Un bilan concernant les différents hébergements est souhaitable (pour statistique et évolution).

XI Divers

- Présentation du projet de la feuille d'inscription (BAT) au responsable de la commission Grandes Manifestations avant remise à l'imprimerie.
- Présentation de la plaquette ou flyer au responsable de la commission Grandes manifestations et au service communication avant remise à l'imprimerie (BAT).
- Envoi des résultats de participation 15 jours au plus tard après la fin de la manifestation au responsable du Challenge de France.
- Les conventions doivent être signées entre toutes les parties concernées pour la mise en place et le déroulement de la manifestation (hébergement, restauration, terrain et aménageur, chapiteau, salles, intervenants...).